

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

**Nombre de Conseillers :**

- En exercice .....: 29
- Présents .....: 26
- Représentés .....: 2
- Votants .....: 28

L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de TRÉLISSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, avec public restreint, dans le Foyer socio-culturel, sous la présidence de Monsieur Francis COLBAC, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : ..... 2 avril 2021

Date d'affichage de la convocation : ..... 2 avril 2021

⇒ Condition de quorum dérogatoire au droit commun posée à l'article 6 IV. de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire : tiers des membres en exercice présent, avec possibilité pour chaque membre d'être porteur de deux pouvoirs.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. Francis COLBAC, Mme Nadine BUFFIÈRE, M. Bertrand BOISSERIE, Mme Véronique BOUNET, M. Francis CHRISTMANN, Mme Méloë COLBAC-BEAUVIEWEUX, M. Olivier GEORGIADÈS, Mme Sandrine HARTMANN, M. Éric LELOGEAS, Mme Jeanine DELPIT, M. Daniel SAINT-ANDRÉ, M. Fabrice FAUVET, Mme Christine CONORD, Mme Nathalie SALOMON, Mme Cécilia GRANDCHAMP, M. Jean-Christophe EYRAUD, Mme Mariette LAVIGNE, M. Laurent BARBEZIEUX, M. Mathieu NABOULET, Mme Ludivine DECABRAS, Mme Béatrice BILLEAU-LABROCHERIE, M. Éric FALLOUS, M. Benoist GUILLET, Mme Nelly FROMENTIÈRE, Mme Audrey ROUCHE, Mme Catherine BONNAUD-CATTEROU,

**EXCUSÉS :** Mme Monique RAT (mandataire Mme Christine CONORD), M. Philippe JOLIVET (mandataire Mme Méloë COLBAC-BEAUVIEWEUX),

**ABSENT :** M. Dorian CLUZEAU.

Mme Mariette LAVIGNE a été nommée Secrétaire de séance.

\*\*\*

La séance est ouverte par Monsieur le Maire qui constate que la condition de quorum est remplie puis invite le Conseil municipal à délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MARS 2021
- COMPTE DE GESTION 2020 DU RECEVEUR
- COMPTE ADMINISTRATIF 2020
- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020
- TAUX DE FISCALITÉ 2021

- BUDGET PRIMITIF 2021
- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021
- CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES ASSOCIATIONS – ANNÉE 2021
- BUDGET PARTICIPATIF DORDOGNE-PÉRIGORD 2020 - CONVENTION SUR PROJET D'INVESTISSEMENT ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE ET LA COMMUNE DE TRÉLISSAC : CRÉATION D'UN TERRAIN DE PADEL PAR LE TENNIS CLUB DE TRÉLISSAC
- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE GRDF ET LA COMMUNE DE TRÉLISSAC POUR LA CONVERSION D'INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DU FIOUL VERS LE GAZ
- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ENTRETIEN ANTIPARASITAIRE



## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MARS 2021

Le procès-verbal de la dernière séance du 17 mars 2021, soumis aux membres présents à cette séance, est **APPROUVÉ** par M. COLBAC, Mme BUFFIÈRE, M. BOISSERIE, Mme BOUNET, M. CHRISTMANN, Mme COLBAC-BEAUVIEWEUX, M. GEORGIADÈS, Mme HARTMANN, M. LELOGEAIS, Mme RAT, Mme DELPIT, M. SAINT-ANDRÉ, M. FAUVET, Mme CONORD, Mme GRANDCHAMP, M. EYRAUD, Mme LAVIGNE, M. BARBEZIEUX, M. NABOULET, Mme DECABRAS,

Mme BILLEAU-LABROCHERIE, M. FALLOUS, M. GUILLET, Mme FROMENTIÈRE, Mme ROUCHE et Mme BONNAUD-CATTEROU, refusant de le signer au motif que les interventions de l'opposition n'y ont pas été transcrites.

## DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

### COMPTE DE GESTION 2020 DU RECEVEUR

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL **APPROUVE** par :

**22 VOIX POUR** : M. COLBAC, Mme BUFFIÈRE, M. BOISSERIE, Mme BOUNET, M. CHRISTMANN, Mme COLBAC-BEAUVIEWEUX, M. GEORGIADÈS, Mme HARTMANN, M. LELOGEAIS, Mme RAT, Mme DELPIT, M. SAINT-ANDRÉ, M. FAUVET, Mme CONORD, Mme SALOMON, Mme GRANDCHAMP, M. EYRAUD, M. JOLIVET, Mme LAVIGNE, M. BARBEZIEUX, M. NABOULET, Mme DECABRAS,  
et

**6 ABSTENTIONS** : Mme BILLEAU-LABROCHERIE, M. FALLOUS, M. GUILLET, Mme FROMENTIÈRE, Mme ROUCHE, Mme BONNAUD-CATTEROU,

le compte de gestion 2020 établi par le Receveur municipal, compte en conformité avec le compte administratif.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Il est présenté au Conseil municipal une note explicative de synthèse sur le compte administratif 2020 :

### Note de présentation du Compte Administratif 2020

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'exécution du budget donne lieu l'année suivante à la présentation d'un compte administratif qui est lui aussi soumis à l'approbation des élus municipaux. Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours d'une année.

Il traduit ainsi les réalisations menées par la collectivité dans le cadre de ses politiques publiques tant en fonctionnement qu'en investissement. Il donne des indications sur sa santé financière et sa capacité à financer des investissements futurs.

### A – La section de fonctionnement

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
<b>DÉPENSES</b>	8 480 976,90	8 293 025,46	8 034 111,34	7 754 927,54	7 596 837,12	7 907 982,34	7 473 243,92
<b>RECETTES</b>	10 151 078,40	9 722 677,41	9 214 502,30	9 041 816,94	9 105 187,62	9 041 835,77	8 891 931,22

### 1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 7 491 420,07 €

ART.	LIBELLES	BP 2020 et DM	CA 2020
<b>011</b>	<b>TOTAL CHARGES CARACTERE GENERAL</b>	<b>2 066 262,00</b>	<b>1 868 562,08</b>
<b>012</b>	<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>4 537 359,00</b>	<b>4 536 829,82</b>
<b>65</b>	<b>TOTAL CHARGES GESTION COURANTE</b>	<b>650 380,00</b>	<b>615 529,93</b>
<b>66</b>	<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>281 656,00</b>	<b>277 589,31</b>
<b>67</b>	<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>4 000,00</b>	<b>3 317,65</b>
<b>042</b>	<b>OPERATIONS ORDRES ENTRE SECTIONS</b>	<b>184 123,00</b>	<b>183 927,28</b>
<b>014</b>	<b>ATTENUATION PRODUITS</b>	<b>12 840,00</b>	<b>5 664,00</b>
<b>023</b>	<b>VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>1 097 220,00</b>	
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 833 840,00</b>	<b>7 491 420,07</b>

L'analyse de la répartition par nature de dépenses de fonctionnement permet les constats suivants :

Chapitre 011 : charges à caractère général : Montant : 1,869 M€. Il s'agit des crédits alloués au fonctionnement des services et des équipements. Ils représentent 25 % du total. En augmentation de 15,2 % (hors travaux en régie) par rapport aux crédits consommés en 2019.

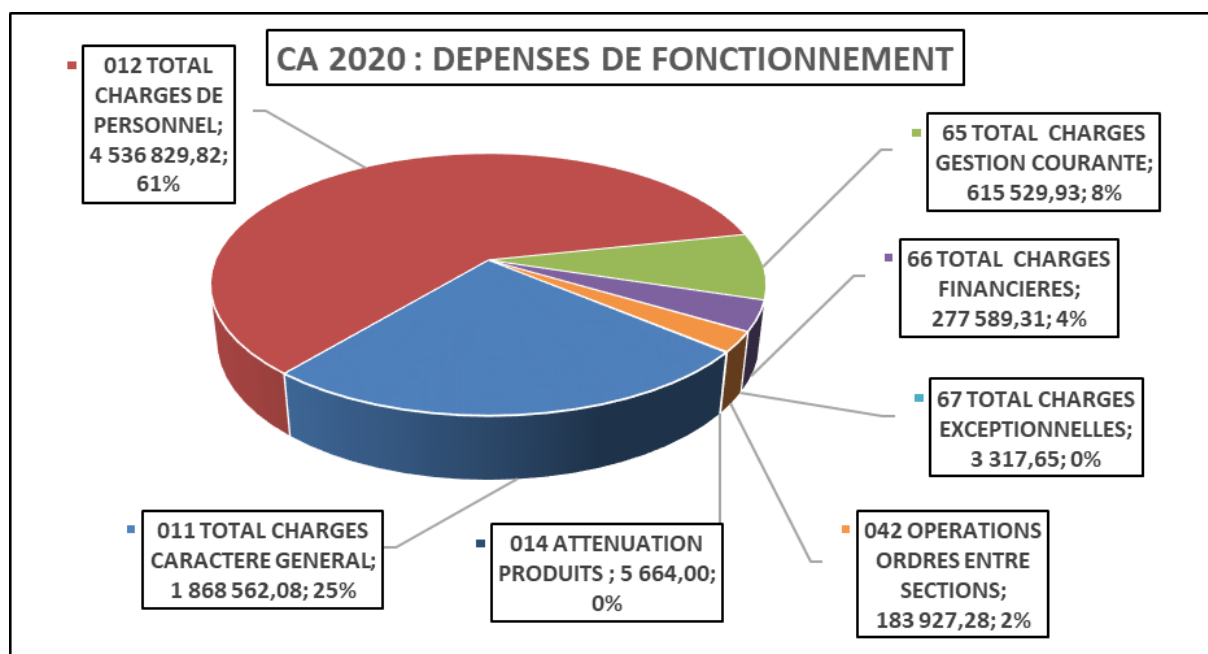
Chapitre 012 : charges de personnel : Montant : 4,537 M€ qui représentent 61 % du total. En augmentation de 1,2 % par rapport aux crédits consommés de 2019.

Chapitre 014 : Atténuations de produits : Montant : 5,6 K€. Il convient de signaler qu'il n'y a pas eu de pénalités retenues dans le cadre de la loi SRU en 2020. Donc poste en légère augmentation. Elles représentent 0,08 %.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : Montant : 616 K€. Elles représentent 8 % du total et sont en diminution de 6,6 % du fait essentiellement d'une avance sur subvention à une association en 2019. Les dépenses les plus importantes sont la subvention au CCAS et les subventions aux associations.

Chapitre 66 : Intérêts de la dette : Montant : 277 K€. Les frais financiers représentent 4 % du total et baissent de 30,13 %.

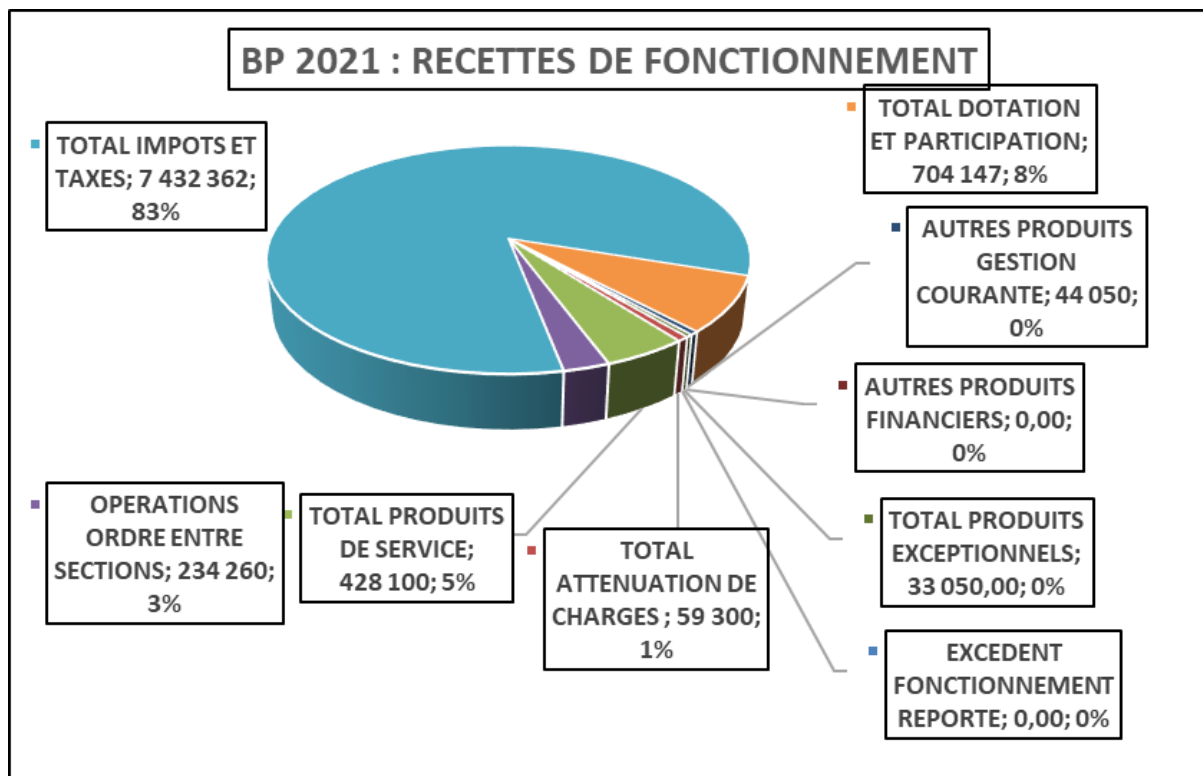
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : Montant : 3 K€.



## 2. Les recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 8 891 931,22 € et se répartit comme suit :

ART.	INTITULE	B.P. + DM 2020	CA 2020
002	EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE	5 623,54	5 623,54
013	TOTAL ATTENUATION DE CHARGES	50 907,00	70 993,55
70	TOTAL PRODUITS DE SERVICE	406 456,00	410 765,71
042	OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	152 620,00	151 548,81
73	TOTAL IMPOTS ET TAXES	7 414 254,00	7 425 728,16
74	TOTAL DOTATION ET PARTICIPATION	679 450,00	692 297,48
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	41 690,00	44 304,77
7688	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	0,00	1,98
77	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	82 890,00	90 667,22
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 833 890,54</b>	<b>8 891 931,22</b>
	<b>EXCEDENT</b>		<b>1 400 511,15</b>



Chapitre 013 : Atténuations de charges : Montant : 71 K€. Ce chapitre regroupe les remboursements sur rémunérations des agents en maladie.

Chapitre 70 : Produits des services : Montant : 411 K€. Ils correspondent entre autres aux recettes perçues par les services rendus par la médiathèque, l'accueil de loisirs, les repas facturés dans les restaurants scolaires. Ils représentent 5 % du total des recettes. En baisse de 30,38 % par rapport à 2019 du fait notamment de la crise sanitaire.

Chapitre 73 : Impôts et taxes : Montant : 7,4 M€. Ce chapitre représente 83 % du total des recettes. Le compte 73111 qui correspond au produit des taxes de foncier bâti et de foncier non bâti est en augmentation de 1,27 %.

Chapitre 74 : Dotations et participations : Montant : 692 K€. Elles représentent 8 % du total. En baisse de 2,60 %. La dotation globale de fonctionnement a diminué depuis 2013 :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DGF	926 835	851 078	674 629	462 429	350 809	326 034	306 649	288 775

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : Montant : 44 K€. Ils recouvrent les revenus des immeubles (location appartement, salles, publicité sur les véhicules...). Ils représentent 0,50 % du total. En baisse de 18,80 % par rapport à l'année dernière.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : Montant : 91 K€. Le montant réalisé correspond essentiellement au remboursement des assurances et surtout au remboursement d'EDF suite à une surfacturation d'un point lumineux (73 K€).

Chapitre 042 : Opérations d'ordre : Montant : 152 K€. Les crédits inscrits correspondent à des écritures comptables entre les deux sections.

## **B – La section d'investissement**

L'exécution budgétaire fait ressortir 6 905 337,80 € de dépenses d'investissement et 5 938 108,87 € de recettes d'investissement.

## 1. Les dépenses d'investissement

Elles se décomposent de la façon suivante :

CHAPITRES	BP + DM 2020	CA 2020
20 - Immobilisations incorporelles	2 745,00	1 156,00
204 - Subventions d'équipement	125 135,00	55 034,46
21 - Immobilisations corporelles	422 567,57	419 983,59
23 - Immobilisations en cours	876 954,00	636 850,92
16 - Emprunts	2 673 861,65	2 660 577,02
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	152 620,00	151 548,81
041 - Opérations patrimoniales	2 501 856,55	2 501 856,55
001 - solde d'exécution de la section d'investissement reporté	478 330,45	478 330,45
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 234 070,22</b>	<b>6 905 337,80</b>

Les principales réalisations de l'année 2020 sont les suivantes :

Nature des opérations	Total budget 2020	Réalisations 2020	Taux de réalisation
020 - MAISON DE QUARTIER DES ROMAINS	3 109,99	3 106,79	99,89%
030 - MEDIATHEQUE	30 730,58	26 483,98	86,18%
047 - CIMETIERE	69 290,00	67 909,48	98%
060 - ECOLES			
061 - ECOLE EMILE ZOLA	7 614,00	7 562,48	99,32%
063 - ECOLE ELEMENTAIRE MAURILLOUX	8 540,00	4 610,78	53,99%
064 - ECOLE MATERNELLE ROMAINS	14 664,00	6 844,02	46,67%
065 - ECOLE ELEMENTAIRE ROMAINS	9 337,00	8 936,62	95,71%
066 - ECOLE MAT JEAN EYRAUD	89 003,39	87 861,74	98,71%
067 - ECOLE MAT GERBEAU	520,00	420,00	80,77%
080 - ESPACE LIBERTE F. GRANDOU	2 500,00		0%
090 - FOYER	6 220,00		0%
140 - MAIRIE	16 760,00	15 476,42	92,34%
150 - ATELIERS	273 035,00	272 762,38	99,90%
160 - SPORTS	42 700,00	15 736,87	36,85%
170 - RESTAURANT SCOLAIRE	299 831,00	179 478,91	59,86%
180 - TREMA	1 660,00	1 651,20	99,47%
190 - CONFORMITE ELECTRIQUE	62 010,00		0%
210 - VOIRIE	249 625,00	201 633,32	80,77%
212 - CONFORMITE JEUX EXTERIEURS	10 890,00	10 889,00	99,99%
220 - TRAVAUX DE TOITURE	7 860,00	7 858,40	99,98%
230 - MAISON DE QUARTIER PINOTS	259 256,66	238 576,93	92,02%

## 2. Les recettes d'investissement

Les recettes se décomposent de la façon suivante :

CHAPITRES	BP + DM 2020	CA 2020
13 - Subventions d'équipement	249 890,00	38 647,93
10 - Dotations, fonds divers	1 231 566,46	1 244 262,21
16 - Emprunts	1 969 414,90	1 969 414,90
040 - Opérations d'ordre	184 123,00	183 927,28
041 - Opérations patrimoniales	2 501 856,55	2 501 856,55
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 097 220,00	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 234 070,91</b>	<b>5 938 108,87</b>

La commune a eu recours à un emprunt de 700.000 € en 2020. Dès lors, la commune poursuit son désendettement. L'évolution de l'encours de la dette depuis 2012 est le suivant :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Encours</b>	<b>14,7</b>	<b>16,3</b>	<b>15,1</b>	<b>14,0</b>	<b>12,8</b>	<b>11,8</b>	<b>10,8</b>	<b>10,5</b>	<b>9,8</b>

En millions d'euros

### **C – Le total général des deux sections**

RECAPITULATIF COMPTE ADMINISTRATIF 2020			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	7 491 420,07	8 891 931,22	1 400 511,15
Investissement	6 427 007,35	5 938 108,87	-488 898,48
<b>TOTAL</b>			
Reprise N-1	478 330,45		-967 228,93
Solde d'exécution			
<b>TOTAUX</b>	<b>14 396 757,87</b>	<b>14 830 040,09</b>	<b>433 282,22</b>
R.A.R.	205 807,74	200 580,00	-5 227,74
Soit un total cumulé			
FONCTIONNEMENT	7 491 420,07	8 891 931,22	<b>1 400 511,15</b>
INVESTISSEMENT	7 111 145,54	6 138 688,87	<b>-972 456,67</b>

L'affectation des résultats se fera de la manière suivante :

<b>Affectation du résultat</b>	<b>D001</b>	<b>967 228,93</b>
	<b>1068</b>	<b>1 400 511,15</b>

↪ **Puis le Maire se retire au moment du vote du compte administratif 2020.**

<b>Nombre de Conseillers :</b>
- Présents..... : 25
- Représentés ..... : 2
- Votants..... : 27

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, réuni sous la présidence de Mme Nadine BUFFIÈRE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Francis COLBAC, Maire, par :

**21 VOIX POUR :** Mme BUFFIÈRE, M. BOISSERIE, Mme BOUNET, M. CHRISTMANN, Mme COLBAC-BEAUVIEUX, M. GEORGIADÈS, Mme HARTMANN, M. LELOGEAIS, Mme RAT, Mme DELPIT, M. SAINT-ANDRÉ, M. FAUVET, Mme CONORD, Mme SALOMON, Mme GRANDCHAMP, M. EYRAUD, M. JOLIVET, Mme LAVIGNE, M. BARBEZIEUX, M. NABOULET, Mme DECABRAS,  
et

**6 VOIX CONTRE :** Mme BILLEAU-LABROCHERIE, M. FALLOUS, M. GUILLET, Mme FROMENTIÈRE, Mme ROUCHE, Mme BONNAUD-CATTEROU,

**1° LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2020 par M. Éric LELOGEAIS, Adjoint délégué aux finances ;

2° CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

4° VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	7 491 420,07	8 891 931,22	1 400 511,15
INVESTISSEMENT	6 427 007,35	5 938 108,87	- 488 898,48
Reprise N-1	478 330,45		- 967 228,93
<b>RESTES A RÉALISER</b>			
	205 807,74	200 580,00	- 5 227,74
<b>RÉSULTATS CUMULÉS</b>			
FONCTIONNEMENT	7 491 420,07	8 891 931,22	1 400 511,15
INVESTISSEMENT	7 111 145,54	6 138 688,87	- 972 456,67

⇒ Excédent de fonctionnement de : ..... 1 400 511,15 €

⇒ Déficit d'investissement de : ..... 967 228,93 €

Nombre de Conseillers :
- Présents..... : 26
- Représentés ..... : 2
- Votants..... : 28

## AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020

Conformément à l'instruction interministérielle M14, il appartient à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats du compte administratif de l'exercice 2020 comme suit :

- en investissement au compte **1068 « en réserves »** la somme de : ..... 1 400 511,15 €
- en investissement au compte **D001 « déficit d'investissement reporté »** : ..... 967 228,93 €

✎ Arrivée de M. Philippe JOLIVET à 18 h 22 au moment du vote de l'affectation des résultats 2020.

Nombre de Conseillers :
- Présents ..... : 27
- Représentés ..... : 1
- Votants ..... : 28

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE par :

**22 VOIX POUR :** M. COLBAC, Mme BUFFIÈRE, M. BOISSERIE, Mme BOUNET, M. CHRISTMANN, Mme COLBAC-BEAUVIEUX, M. GEORGIADÈS, Mme HARTMANN, M. LELOGEAS, Mme RAT, Mme DELPIT, M. SAINT-ANDRÉ, M. FAUVET, Mme CONORD, Mme SALOMON, Mme GRANDCHAMP, M. EYRAUD, M. JOLIVET, Mme LAVIGNE, M. BARBEZIEUX, M. NABOULET, Mme DECABRAS,

et

**6 ABSTENTIONS :** Mme BILLEAU-LABROCHERIE, M. FALLOUS, M. GUILLET, Mme FROMENTIÈRE, Mme ROUCHE, Mme BONNAUD-CATTEROU,

l'affectation des résultats 2020 telle que proposée.



## TAUX DE FISCALITÉ 2021

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE par :

**22 VOIX POUR :** M. COLBAC, Mme BUFFIÈRE, M. BOISSERIE, Mme BOUNET, M. CHRISTMANN, Mme COLBAC-BEAUVIEUX, M. GEORGIADÈS, Mme HARTMANN, M. LELOGEAIS, Mme RAT, Mme DELPIT, M. SAINT-ANDRÉ, M. FAUVET, Mme CONORD, Mme SALOMON, Mme GRANDCHAMP, M. EYRAUD, M. JOLIVET, Mme LAVIGNE, M. BARBEZIEUX, M. NABOULET, Mme DECABRAS,

et

**6 VOIX CONTRE :** Mme BILLEAU-LABROCHERIE, M. FALLOUS, M. GUILLET, Mme FROMENTIÈRE, Mme ROUCHE, Mme BONNAUD-CATTEROU,

de maintenir les taux de la fiscalité locale et de fixer les taux 2021 comme suit :

FB : ..... 61,21 dont 25,98 taux départemental 2020

FNB : ..... 84,03

## BUDGET PRIMITIF 2021

Il est présenté au Conseil municipal une note explicative de synthèse sur le budget primitif 2021 :

### Note de présentation du budget primitif 2021

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2021 a été bâti sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 17 mars 2021.

Ce projet de budget a été établi avec la volonté de :

- Maintenir et/ou améliorer l'offre de services en faveur de tous les publics,
- Poursuivre l'amélioration du cadre de vie par notamment un programme d'investissement approprié,
- Accompagner la transition écologique,
- Consolider le lien intergénérationnel,
- Renforcer l'attractivité du territoire par une « dynamique territoriale ».

Tout en marquant une volonté d'accroître la capacité d'investissement en :

- Maîtrisant les dépenses de fonctionnement,
- Poursuivant le désendettement.

et en maintenant les taux de fiscalité.

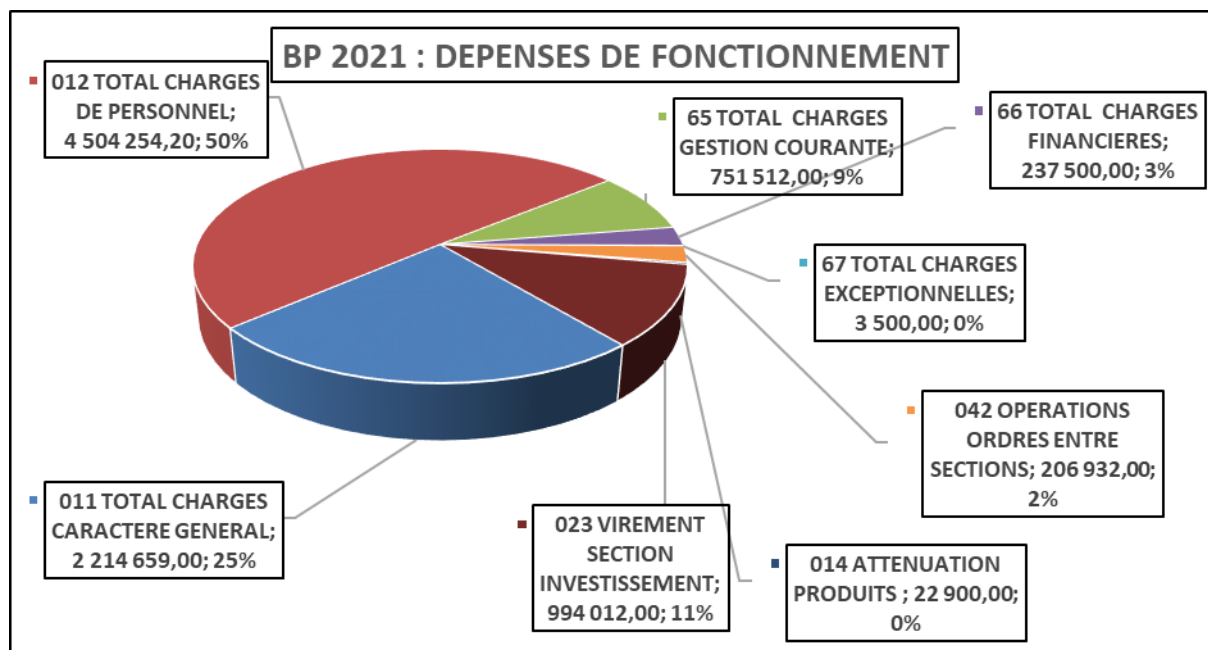
### **A – La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement s'équilibre à 8 935 269 euros ; lorsqu'on déduit le virement à la section d'investissement, le budget est de 7 941 257 euros, en augmentation de 2,70 % par rapport aux actes budgétaires de 2019, BP et DM, dont le total hors virement était de : 7 731 950 euros.

## 1. Les dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 8 935 269,00 € et se décompose comme suit :

ART.	LIBELLES	BP 2020 et DM	CA 2020	BP 2021
011	TOTAL CHARGES CARACTERE GENERAL	2 061 592,00	1 850 385,93	2 214 659,00
012	TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	4 537 359,00	4 536 829,82	4 504 254,20
65	TOTAL CHARGES GESTION COURANTE	650 380,00	615 529,93	751 512,00
66	TOTAL CHARGES FINANCIERES	281 656,00	277 589,31	237 500,00
67	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000,00	3 317,65	3 500,00
042	OPERATIONS ORDRES ENTRE SECTIONS	184 123,00	183 927,28	206 932,00
014	ATTENUATION PRODUITS	12 840,00	5 664,00	22 900,00
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	1 097 220,00		994 012,00
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 829 170,00</b>	<b>7 473 243,92</b>	<b>8 935 269</b>



Chapitre 011 : dépenses à caractère général : Montant : 2,215 M€. Il s'agit des crédits alloués au fonctionnement des services et des équipements. Ils représentent 25 % du total. En diminution de 7,42 % par rapport aux inscriptions totales de 2020.

Chapitre 012 : charges de personnel : Montant : 4,504 M€ qui représentent 50 % du total. En diminution de 0,73 % du total par rapport aux inscriptions totales de 2020.

Chapitre 014 : Atténuations de produits : Montant : 22,9 K€. Il n'y a plus cette année de pénalités retenues dans le cadre de la loi SRU.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : Montant : 751 K€. Elles représentent 9 % du total et sont en augmentation de 15,6 %. Les subventions aux associations sont d'un montant identique à 2020. La hausse provient d'une augmentation de la subvention au CCAS pour l'acquisition de matériels pour la DRD.

Chapitre 66 : Intérêts de la dette : Montant : 237 K€. Les frais financiers représentent 3 % du total et baissent de 21 %.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : Montant : 3,5 K€. Ces crédits sont relativement stables par rapport à 2020.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 994 K€. Il représente 11 % du total. Il demeure à un niveau élevé, il sera modifié en cours d'année en fonction des économies de dépenses réalisées et des plus-values de recettes constatées.

Afin d'assumer les orientations fixées dans le DOB, le budget reprend les axes déclinés dans sa stratégie financière pluriannuelle à savoir : maîtrise des dépenses de fonctionnement et maintien de la démarche de désendettement. Les dépenses de fonctionnement **Elles augmentent de 1,20 %** entre 2020 et 2021. Cela permet de répondre pleinement à l'objectif de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui fixe la croissance des dépenses communales en fonctionnement (hors remboursement de la dette) à + 1.2 %.

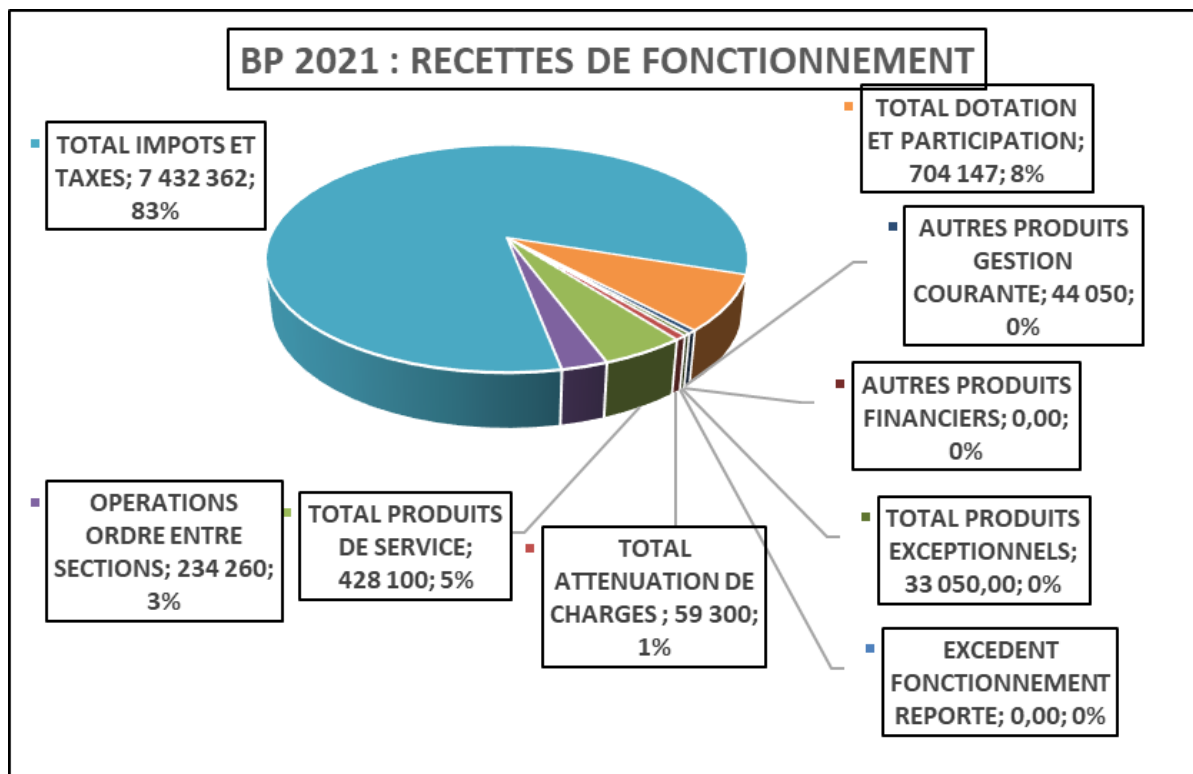
La Ville de Trélassac continue, dans ce budget 2021, **de promouvoir un service public de qualité.**

Pour conjuguer cette exigence avec ce cadre budgétaire rigoureux, la municipalité va poursuivre sa démarche de recherches d'économies et d'optimisation des ressources. En la matière, comme il a été rappelé dans le DOB, nous poursuivrons dans ce budget 2021 les efforts de gestion au niveau des dépenses de fonctionnement de tous ordres (*charges de personnel, charges à caractère générales, charges de personnel...*).

## 2. Les recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 8 935 269,00 € et se répartit comme suit :

ART.	INTITULE	B.P. + DM 2020	CA 2020	BP 2021
002	EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE	5 623,54	5 623,54	0,00
013	TOTAL ATTENUATION DE CHARGES	50 907,00	70 993,55	59 300
70	TOTAL PRODUITS DE SERVICE	406 456,00	410 765,71	428 100
042	OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	152 620,00	151 548,81	234 260
73	TOTAL IMPOTS ET TAXES	7 414 254,00	7 425 728,16	7 432 362
74	TOTAL DOTATION ET PARTICIPATION	679 450,00	692 297,48	704 147
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	41 690,00	44 304,77	44 050
7688	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	0,00	1,98	0,00
77	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	82 890,00	90 667,22	33 050,00
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 833 890,54</b>	<b>8 891 931,22</b>	<b>8 935 269,00</b>
	<b>EXCEDENT</b>		<b>1 400 511,15</b>	



Chapitre 013 : Atténuations de charges : Montant : 59 K€. Elles sont sensiblement identiques à 2020. Ce chapitre regroupe les remboursements sur rémunérations des agents en maladie.

Chapitre 70 : Produits des services : Montant : 428 K€. Elles sont supérieures à 2020 (+5 %) qui avait une année marquée par les périodes de confinements. Elles demeurent à un niveau inférieur à 2019.

Chapitre 73 : Impôts et taxes : Montant : 7,4 M€. Le produit est stable (+0,24 %) par rapport à 2020 ; il représente 83 % du total.

Chapitre 74 : Dotations et participations : Montant : 704 K€. En hausse de près de 3,6 %. A noter que la DGF diminue sensiblement suite à un écrêtement pour le potentiel fiscal qui est supérieur au seuil déclencheur.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : Montant : 44 K€. L'estimation est en légère augmentation par rapport à 2020.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : Montant : 33 K€. Ces recettes sont en très forte diminution car en 2020 il y avait eu une recette liée au remboursement par EDF d'une surfacturation d'électricité sur un point lumineux de la ville.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre : Montant : 234K€. Les crédits inscrits correspondent à des écritures comptables entre les deux sections comme les travaux en régie et les subventions transférables.

## **B – La section d'investissement**

La section d'investissement s'équilibre à 4 114 211,67 euros soit un budget sensiblement identique aux actes budgétaires de 2018, BP et DM, dont le total s'élevait à : 4 179 659,39 euros.

### **1. Les dépenses d'investissement**

Elles se décomposent de la façon suivante :

DÉPENSES	REPORT 2020	PROPOSITIONS NOUVELLES	PROPOSITIONS BP 2021 + REPORT
<b>TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT</b>	<b>205 807,74</b>	<b>1 418 680,00</b>	<b>1 624 487,74</b>
<b>OPERATION FINANCIERES</b>		<b>2 392 658,93</b>	<b>2 392 658,93</b>
<b>OPERATIONS NON INDIVIDUALISÉES</b>		<b>97 065</b>	<b>97 065,00</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>205 807,74</b>	<b>3 908 403,93</b>	<b>4 114 211,67</b>

Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- Equipements médiathèque (logiciel, livres, tablettes,..)..... : 47 K€
- Travaux et équipements dans les écoles  
(matériels informatiques, travaux réfection, stores, mobilier,..)..... : 56 K€
- Travaux au foyer socio culturel (encapsulage, sanitaire PMR..) ..... : 33 K€
- Matériel informatique mairie ..... : 36 K€
- Matériels techniques (Camion 12T, outillages,..)..... : 64 K€
- Aménagement et matériels équipements sportifs  
(réfection terrain d'honneur, création zone de saut en hauteur,..) ..... : 218 K€
- Agrandissement cuisine centrale et matériels..... : 386 K€
- Travaux salle tréma (mobilier, ventilation dojo,..) ..... : 6 K€
- Travaux éclairage électrique (SDE) ..... : 61 K€
- Travaux voirie (voiries diverses, signalétique,..)..... : 613 K€
- Conformité jeux extérieurs..... : 23 K€

Le montant inscrit en subventions d'équipements 50 000,00 € concerne essentiellement les opérations de construction de logements sociaux sur la commune pour lesquels la commune va verser notamment des participations aux bailleurs sociaux : Périgord Habitat.

## 2. Les recettes d'investissement

Les recettes se décomposent de la façon suivante :

RECETTES	REPORT 2020	PROPOSITIONS NOUVELLES	PROPOSITIONS BP 2021 + REPORT
<b>TOTAL RECETTES EQUIPEMENT</b>	<b>200 580,00</b>	<b>1 202 177</b>	<b>1 402 757,00</b>
<i>dont</i>			
<i>emprunt</i>		900 000	900 000,00
<i>DRAC</i>		19 120	
<i>contrat de ville</i>	100 180	105 347	205 527,00
<i>Grand périgueux</i>	47 500	75 000	122 500,00
<i>detr</i>	52 900	82 750	135 650,00
<i>autres</i>		19 960	19 960,00
<b>total</b>	<b>200 580,00</b>	<b>1 202 177</b>	<b>1 402 757,00</b>
<b>OPERATION FINANCIERES</b>		<b>2 701 455,15</b>	<b>2 701 455,15</b>
<i>dont</i>			
<i>virement à la section investissement</i>		994 012	994 012,00
<i>Affectation en reserve</i>		1 400 511,15	1 400 511,15
<i>FCTVA</i>		100 000	100 000,00
<i>Amortissements</i>		184 123	184 123,00
<b>OPERATION NON INDIVIDUALISÉES</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000,00</b>
<i>dont</i>			
			0
			0
<i>Taxe d'aménagement</i>		10 000	10 000
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>200 580,00</b>	<b>3 913 632,15</b>	<b>4 114 212,15</b>

Pour financer le programme d'investissement, la commune va emprunter 900 000 K€ ; elle poursuit néanmoins son désendettement. Ainsi, l'évolution de l'encours de la dette depuis 2012 est le suivant :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Encours</b>	<b>14,7</b>	<b>16,3</b>	<b>15,1</b>	<b>14,0</b>	<b>12,8</b>	<b>11,8</b>	<b>10,8</b>	<b>10,5</b>	<b>9,7</b>	<b>8,9</b>

*En millions d'euros*

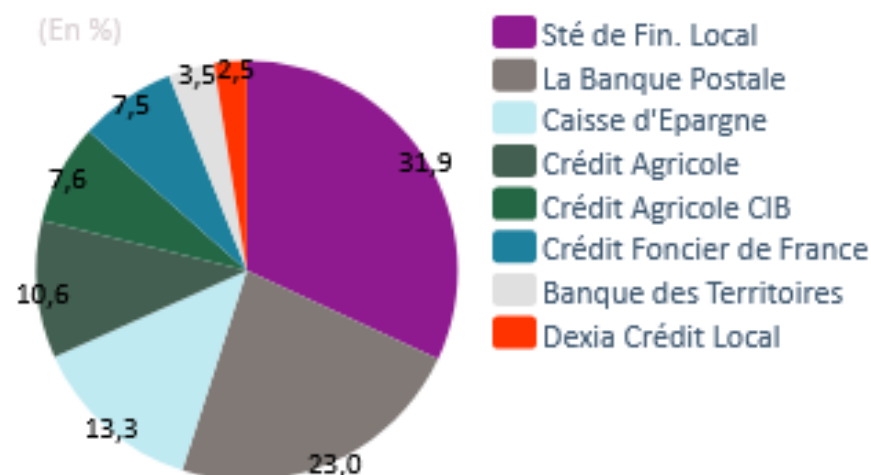
La situation de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

Le taux moyen de la dette

Le taux moyen de la dette communale se situe à 1.72 % début 2021. La structure de dette composée à 70 % de taux fixes et de taux structurés ne présente que peu de risques liés à la variation des taux. Lorsque les taux courts remonteront cela n'aura pas de conséquence pour le budget communal.

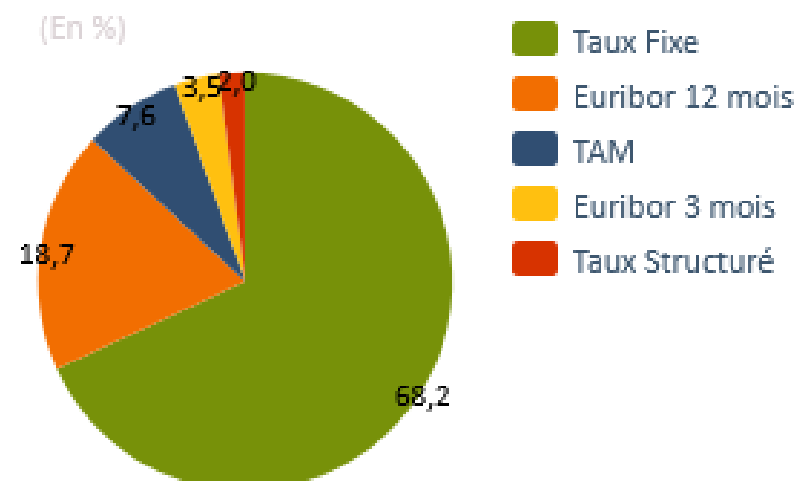
La dette par prêteur

La répartition de l'encours par prêteur est relativement diversifiée auprès de prêteurs traditionnels :



La dette par nature de taux

Taux fixe	68,2 %
Taux structuré	2,0%
Taux indexé	29,8%



Puis M. Éric LELOGEAIS, Adjoint aux finances, soumet à l'assemblée le projet de budget primitif 2021, présenté à la commission des finances le 31 mars 2021. Il présente ainsi les propositions d'inscriptions au budget primitif 2021 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses à :

SECTION	PROPOSITIONS 2021	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	8 935 269,00	8 935 269,00
Investissement	4 114 211,67	4 114 212,15

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE le budget primitif 2021 tel qu'il a été présenté par :

**22 VOIX POUR : M. COLBAC, Mme BUFFIÈRE, M. BOISSERIE, Mme BOUNET, M. CHRISTMANN, Mme COLBAC-BEAUVIEUX, M. GEORGIADÈS, Mme HARTMANN, M. LELOGEAIS, Mme RAT, Mme DELPIT, M. SAINT-ANDRÉ, M. FAUVET, Mme CONORD, Mme SALOMON, Mme GRANDCHAMP, M. EYRAUD, M. JOLIVET, Mme LAVIGNE, M. BARBEZIEUX, M. NABOULET, Mme DECABRAS,**

**Mme BILLEAU-LABROCHERIE, M. FALLOUS, M. GUILLET, Mme FROMENTIÈRE, Mme ROUCHE et Mme BONNAUD-CATTEROU déclarant NE PAS PARTICIPER AU VOTE.**

↳ Mme FROMENTIÈRE et Mme BONNAUD-CATTEROU donnent procuration à M. GUILLET et quittent la salle à 19 h 19 avec M. FALLOUS, Mme BILLEAU-LABROCHERIE et Mme ROUCHE.

<b>Nombre de Conseillers :</b> - Présents..... : 22 - Représentés ..... : 3 - Votants..... : 25
----------------------------------------------------------------------------------------------------------

## ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021

La Ville de TRÉLISSAC a fait le choix d'une politique de soutien actif aux associations locales. Ces associations sont des acteurs essentiels pour consolider le lien social dans la commune.

Qu'elles soient sportives ou culturelles, elles sont des lieux d'échange et de partage. Nous mettons tout en œuvre pour leur permettre d'évoluer dans les meilleures conditions : soutien financier, mise à disposition des structures et équipements, accompagnement des initiatives...

Elles permettent ainsi l'accès de tous à la culture, aux activités sportives, festives, de détente ou de solidarité.

Il est proposé d'accorder les subventions selon les modalités suivantes :

- concernant le versement, il est proposé de conditionner les paiements à la production des documents suivants :
  - comptes financiers présentés à la dernière Assemblée Générale,
  - avis d'inscriptions au répertoire SIRET ou à défaut récépissé d'enregistrement en Préfecture.
- concernant l'échéancier de versement, les sommes seront versées après le vote du budget ou avec une délibération précédant le BP. Il est proposé le calendrier suivant :
  - subventions supérieures ou égales à 10 000€ : versement en plusieurs fois à la demande des associations
  - subventions inférieures à 10 000€ : versement en une seule fois en octobre.

Le tableau ci-après présente les propositions d'attributions de subventions aux associations pour l'année 2021 :

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES	SUBVENTIONS 2021
<b>ACTIONS MUNICIPALES</b>	
ASSOCIATION CULTURELLE TRELISSACOISE	6 000
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	52 000
CCAS	299 000
<b>sous total</b>	<b>357 000</b>
<b>ACTIONS SPORTIVES</b>	
A.O.L. BASKET	700
BOXE ANGLAISE TRÉLISSACOISE	500
TRÉLISSAC MULTI BOXE	500
ELAN SPORTIF TRELISSACOIS	10 000
ENTENTE CYCLISTE TRELISSAC	1 200
ESPACE FORME TRÉLISSAC (muscultation)	2 500
GYMNASTIQUE (section Foyer Laïque)	700
GYMNASTIQUE DES AINES (section Foyer Laïque)	300
JUDO CLUB TRELISSACOIS	2 000
LA CRAVACHE	2 000
MOTO-CLUB DES DEUX RIVES BOULAZAC/TRELISSAC	1 000
PERIGORD RACING CAR	500
SPORT ATHLETIQUE TRELISSACOIS	45 000
SPORT NAUTIQUE TRELISSAC (AVIRON)	1 500
STE COMMUNALE DE CHASSE	1 000
TENNIS CLUB TRELISSAC	3 500
TRELISSAC FOOTBALL CLUB	65 000
YOGA (section foyer laïque)	150
CYCLO VELO CLUB (section foyer laïque)	150
CLUB DE TRIATHLON	700
<b>sous total</b>	<b>138 900</b>
<b>AUTRES ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>	
AMIS DU MARCHÉ	800
FNACA TRÉLISSAC	230
ANCIENS COMBATTANTS PG.CATM. TOE.	230
ASSOCIATION FRANCO POLONAISE	150
CLIP-CLAP (CLUB VIDEO)	1 000
CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	800
COMITE DE QUARTIER LES ROMAINS/CROIX FERRADE	500
COMITE DES FETES TRELISSAC	4 000
CERCLE COLOMBOFILES	100
JEUNESSE MUSICALE TRELISSAC Section piano+ harmonie	9 000
ASSOCIATION TIN TAM ART	8 000
CLUB ELECMOBILES 24	50
LA DETENTE	700
JARDINS FAMILIAUX DE TRÉLISSAC	150
AUX P'TITS OIGNONS	150
PHOTO CLUB TRELISSACOIS	700
THEATRE LES PENDARDS (Section Foyer Laïque)	900
TRELISSAC ANIMATION LES ROMAINS/CROIX FERRADE	600
ENSEMBLE VOCAL CHŒUR DE L'ISLE	500
RESTAURATION RELIURE D'ART	200
VRAIX OU FAUX	150
<b>sous total</b>	<b>28 910</b>



<b>ASSOCIATIONS DIVERSES HORS COMMUNE</b>	
ACCUEIL FAMILLES AMIS DETENUS (ARCHE)	50
ADEPAPE 24	50
AFMD (Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation)	150
ANACR	150
ASSOCIATION PARALYSES DE FRANCE (APF)	50
ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BENEVOLE DE PGX	100
ASSOCIATION REPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (ARAC)	50
ASSOCIATION DE SOUTIEN ET DE DEVELOPPEMENT DE L'ACTION SOCIOCULTURELLE ET SPORTIVE DE LA MAISON D'ARRET	50
APEI	50
COMITE DORDOGNE LIGUE CONTRE LE CANCER	50
AAPPMA (Pêche et protection milieu aquatique)	150
COMITE DORDOGNE PALESTINE	200
CERADER 24	50
LICRA	50
ASSO.LARYNGECTOMISES M.V.	50
CROIX ROUGE FRANCAISE	100
DDEN	100
GROUPE ESPERANTISTE PÉRIGOURDIN	150
LES RESTAURANTS DU CŒUR	50
PREVENTION ROUTIERE	50
SECOURS CATHOLIQUE	100
SECOURS POPULAIRE	300
UDAF DORDOGNE	100
UFC QUE CHOISIR DE PERIGUEUX	100
MUSEE MILITAIRE DU PERIGORD	150
LA CNL 24	100
VISITE DES MALADES DANS LES MILIEUX HOSPITALIERS	100
SOS CHATS LIBRES	50
VELORUTION	300
FNATH ACCIDENTES DE LA VIE	50
ADRA (Retraités Agricoles)	50
<b>sous total</b>	<b>3 100</b>
<b>TOTAL</b>	<b>527 910</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, sachant que les responsables d'associations ne votent pas pour les associations qui les concernent, APPROUVE A L'UNANIMITÉ :**

- les propositions de subventions ci-dessus,
- les modalités de versement et le calendrier de versement tels que présentés supra.

## **CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES ASSOCIATIONS - ANNÉE 2021**

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'action sportive, culturelle et de loisirs, la Ville de TRÉLISSAC souhaite apporter son soutien aux associations en leur garantissant une aide qu'elle soit financière et/ou matérielle.

Il est rappelé que pour les subventions dont le montant est supérieur à 23 000€, la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10 qui dispose « ... *l'autorité administrative qui attribue une subvention doit... conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie* ». Mais la commune, dans un souci de transparence a décidé de conclure des conventions avec toutes les associations qui bénéficient de moyens et d'une subvention même si le montant est inférieur à 23 000 €.

Ainsi la ville souhaite mettre en place de réelles relations de partenariat sur la base de CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS négociées.

Les présentes conventions ont pour objet de définir les engagements réciproques de la ville et des associations.

La Ville de TRÉLISSAC s'engage donc à mettre à la disposition des associations des moyens financiers, et/ou humains et/ou matériels.

En contrepartie, les associations s'engagent, quant à elles, et ce au travers de leurs objectifs, à participer et contribuer à atteindre ceux de la ville en matière éducative, culturelle et sociale.

La finalité des présentes conventions a donc pour objet de formaliser notamment :

- les missions et objectifs qui fondent ce partenariat
- les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces missions et objectifs
- les procédures de suivi de l'usage des fonds publics.

Les conventions concernent les associations suivantes :

- AMICALE DU PERSONNEL
- ANDALUNA FLAMENCA
- AOL BASKET
- ASSOCIATION CULTURELLE TRÉLISSACOISE
- ASSOCIATION DANSES TRADITIONS ET TRAJES DU MINHO (ADTTM)
- ASSOCIATION FRANCO-POLONAISE
- ATELIER CALLIGRAPHIE
- AUX P'TITS OIGNONS 24
- BOXE ANGLAISE TRÉLISSACOISE DU GRAND PÉRIGUEUX
- BRIDGE
- CAPOEIRA SENZALA DO PERIGORD
- CERCLE AMICAL COLOMBOPHILE PÉRIGOURDIN
- CHŒUR DE L'ISLE
- CLIP CLAP YOUPIPROD
- CLUB LOISIRS DÉTENTE
- CLUB MOUCHE PÉRIGOURDIN
- CLUB ORNITHOLOGIQUE TRÉLISSACOIS
- CLUB TRIATHLON TRÉLISSAC
- COMITÉ DE QUARTIER LES ROMAINS-LA CROIX FERRADE
- COMITÉ DES FÊTES DE TRÉLISSAC
- CORPUS DANSE THÉÂTRE
- CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS
- DE FIL EN AIGUILLE
- ÉLAN SPORTIF DE TRÉLISSAC
- ENTENTE CYCLISTE TRÉLISSAC / COULOUNIEIX-CHAMIERES
- ESPACE FORME TRÉLISSAC

- FOYER LAIQUE :
  - section Gymnastique
  - section Gym des aînés
  - section Cyclisme – Vélo Club Trélistacois
  - section Yoga
  - section Théâtre « Les Pendards »
- GROUPE ESPÉRANTISTE PÉRIGOURDIN
- JARDINS FAMILIAUX DE TRÉLISSAC
- JEUNESSE MUSICALE TRÉLISSACOISE
- JUDO CLUB TRÉLISSAC
- LES CHERCHEURS D'ART (KARATÉ GOJU RYU D'OKINAWA)
- LA CRAVACHE DE TRÉLISSAC
- LES AMIS DU MARCHÉ
- MOTO CLUB DES DEUX RIVES
- PÉRIGORD RACING CAR TRÉLISSACOIS
- PHOTO CLUB TRÉLISSAC
- RESTAURATION ET RELIURE D'ART
- SOCIÉTÉ DE CHASSE DE TRÉLISSAC
- SPORT BOULE PÉRIGUEUX TRÉLISSAC
- SPORT NAUTIQUE TRÉLISSACOIS
- SPORT ATHLÉTIQUE TRÉLISSACOIS
- TAROT CLUB TRÉLISSAC
- TENNIS CLUB TRÉLISSAC
- TENNIS DE TABLE TRÉLISSACOIS
- TIN-TAM-ART
- TRÉLISSAC ANIMATION LES ROMAINS / LA CROIX FERRADE
- TRÉLISSAC FOOTBALL CLUB
- TRÉLISSAC MULTI BOXE
- VOULEZ-VOUS DANSER ?
- VRAI OU FAUX TROMPE L'OEIL

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :**

- **DÉCIDE de conclure des conventions d'objectifs et de moyens avec les associations ci-dessus pour l'année 2021,**
- **DONNE MANDAT au Maire ou à son délégué pour signer lesdites conventions et engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision.**

## **BUDGET PARTICIPATIF DORDOGNE-PÉRIGORD 2020**

### **CONVENTION SUR PROJET D'INVESTISSEMENT ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE ET LA COMMUNE DE TRÉLISSAC : CRÉATION D'UN TERRAIN DE PADEL PAR LE TENNIS CLUB DE TRÉLISSAC**

Dans le cadre du Budget Participatif Dordogne-Périgord 2020, le Tennis Club de Trélistac a déposé un projet de création d'un terrain de padel.

La Commune de Trélistac a accepté d'être la structure porteuse du projet au nom du club. Il convient à cet effet de passer une convention avec le Département de la Dordogne définissant les modalités d'attribution de l'aide allouée à la commune au titre du Budget Participatif 2020, soit le versement d'une subvention d'investissement d'équipement d'un montant de 12 000 €, selon les modalités suivantes :

- 50 % à la signature de la convention sur présentation d'un bon de commande et devis fermes et de la délibération du Conseil municipal,
- 50 % sur présentation de la (ou des) facture(s) relatives aux investissements prévus dans le cadre du projet.

sachant que dans le cas où la ou les factures ferai(en)t apparaître un montant inférieur à celui figurant sur le devis, la subvention sera liquidée sur la base des travaux ou achats de matériels réellement exécutés.

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE les termes de la convention sur projet d'investissement à passer avec le Département de la Dordogne concernant la création d'un terrain de padel par le Tennis Club de Trélassac,**
- **DONNE mandat au Maire ou à son délégué pour signer ladite convention et engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision.**

### **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE GRDF ET LA COMMUNE DE TRÉLISSAC POUR LA CONVERSION D'INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DU FIOUL VERS LE GAZ**

La Commune de Trélassac est engagée dans la transition énergétique avec comme objectif la réduction des consommations énergétiques de ses habitants, la qualité de l'air et le développement des énergies respectueuses de l'environnement.

Il est ainsi proposé à l'assemblée de conclure, pour une durée de six mois, une convention de partenariat avec GRDF pour la conversion d'installations de chauffage au fioul vers le gaz. Les avantages des solutions au gaz naturel en matière d'efficacité énergétique sont en effet nombreux :

- des économies d'énergie, par rapport à une ancienne chaudière fioul, ce qui permet de donner du pouvoir d'achat aux ménages (jusqu'à 30 % d'économies d'énergie),
- une réduction instantanée des émissions de CO<sub>2</sub> par deux lors du remplacement d'une ancienne chaudière fioul par une chaudière gaz à très haute performance,
- une meilleure qualité de l'air due à une division par deux des émissions de dioxyde d'azote et une division par cinq des émissions de poussières et de particules,
- une participation directe à la maîtrise de la pointe électrique d'hiver française, fortement émettrice de gaz à effet de serre,
- l'accès dès aujourd'hui, avec le développement du gaz vert sur le territoire national, à une énergie 100 % renouvelable, produite localement et créatrice d'emploi local.

GRDF s'engage à proposer :

- une aide de 400 € TTC pour toute demande de raccordement d'un client particulier, propriétaire en maison individuelle, résidant sur la commune, aujourd'hui chauffé au fioul, sur une période de 6 mois à compter de la date de signature de cette convention,
- un accueil client pour répondre aux demandes des habitants et leur faire bénéficier d'un accompagnement individualisé de leurs projets de raccordement.

La Commune s'engage, quant à elle, à :

- mettre en avant la présente convention dans sa communication vers ses habitants par tout moyen de son choix,
- étudier la possibilité avec GRDF l'intérêt que pourrait avoir la commune de convertir ses bâtiments communaux au gaz naturel,

- réfléchir ensemble aux éventuelles opportunités d'implantation de projets biométhane et GNV,
- faciliter l'obtention des autorisations de voirie dans les délais pour une bonne réalisation des travaux générés.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat à conclure avec GRDF pour la conversion d'installations de chauffage au fioul vers le gaz,
- **DONNE** mandat au Maire ou à son délégué pour signer ladite convention et engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision.

## **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ENTRETIEN ANTIPARASITAIRE**

Il est proposé au Conseil municipal de renouveler la convention d'entretien antiparasitaire conclue pour une durée de trois ans avec l'entreprise Vincent REYNIER 5D24 (Applicateur agréé, Applicateur PH3).

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention d'entretien antiparasitaire avec l'entreprise Vincent REYNIER 5D24 dans les mêmes conditions que la précédente,
- **DONNE** mandat au Maire ou à son délégué pour signer ladite convention et engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision.

\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 55.**

\*\*\*

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES :**

N° délibération	OBJET	Folio
D/2021.16	- COMPTE DE GESTION 2020 DU RECEVEUR .....	101
D/2021.17	- COMPTE ADMINISTRATIF 2020 .....	102-107
D/2021.18	- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 .....	107
D/2021.19	- TAUX DE FISCALITÉ 2021 .....	108
D/2021.20	- BUDGET PRIMITIF 2021 .....	108-114
D/2021.21	- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021 .....	114-116
D/2021.22	- CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES ASSOCIATIONS - ANNÉE 2021 .....	116-118
D/2021.23	- BUDGET PARTICIPATIF DORDOGNE-PÉRIGORD 2020 CONVENTION SUR PROJET D'INVESTISSEMENT ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE ET LA COMMUNE DE TRÉLISSAC : CRÉATION D'UN TERRAIN DE PADEL PAR LE TENNIS CLUB DE TRÉLISSAC .....	118-119
D/2021.24	- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE GRDF ET LA COMMUNE DE TRÉLISSAC POUR LA CONVERSION D'INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DU FIOUL VERS LE GAZ .....	119-120
D/2021.25	- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ENTRETIEN ANTIPARASITAIRE ...	120

Date d'affichage du compte rendu de la séance : 13 avril 2021

<i>✍</i> <b>SIGNATURES</b> <i>✍</i>		<b>Nathalie SALOMON</b>	
<b>Francis COLBAC</b>		<b>Cécilia GRANDCHAMP</b>	
<b>Nadine BUFFIÈRE</b>		<b>Jean-Christophe EYRAUD</b>	
<b>Bertrand BOISSERIE</b>		<b>Philippe JOLIVET</b>	
<b>Véronique BOUNET</b>		<b>Mariette LAVIGNE</b>	
<b>Francis CHRISTMANN</b>		<b>Laurent BARBEZIEUX</b>	
<b>Méloë COLBAC-BEAUVIEUX</b>		<b>Mathieu NABOULET</b>	
<b>Olivier GEORGIADES</b>		<b>Ludivine DECABRAS</b>	
<b>Sandrine HARTMANN</b>		<b>Dorian CLUZEAU</b>	<b>Absent</b>
<b>Éric LELOGEAIS</b>		<b>Béatrice BILLEAU-LABROCHERIE</b>	
<b>Monique RAT</b>	<b>Excusée</b>	<b>Éric FALLOUS</b>	
<b>Jeanine DELPIT</b>		<b>Benoist GUILLET</b>	
<b>Daniel SAINT-ANDRÉ</b>		<b>Nelly FROMENTIÈRE</b>	
<b>Fabrice FAUVET</b>		<b>Audrey ROUCHE</b>	
<b>Christine CONORD</b>		<b>Catherine BONNAUD-CATTEROU</b>	

